

[Text]

attention of the Speaker was gained by your efforts at that time, with some support I might add from government members who agreed that such an action was improper. I believe it would be fair to say that there has not been a repetition of that incident. That is not to say it could not happen in the future but I am sure that every effort would be made to avoid it.

Ms McDonald: I think this would ensure it.

The Chairman: There is, of course, the availability of alternates.

Ms McDonald: Yes.

The Chairman: But, as Mr. Caldwell points out, they are not always available on the road.

Ms McDonald: But we would endeavour . . . I am sure Mrs. Finestone and I, as well as government members who may be needing alternates just as badly as we are, will ensure that someone is there. I do not anticipate this being a problem.

The Chairman: Thank you. Is there further discussion on the motion?

Motion agreed to

The Chairman: The next question which was circulated relates to the allocation of time. I am informed that at its meeting of Thursday, May 22, 1986, the committee adopted a time allotment for members questioning witnesses which had to do with a first round of 10 minutes to the committee member of the Official Opposition or his or her designated acting member, followed by 10 minutes to one committee member of the government or his or her designated acting member, and then finally, in the first round, 10 minutes to the New Democratic Party committee member or his or her designated acting member.

The procedure for the second round would be five minutes for each of the remaining government committee members or their designated acting members followed by five minutes for the committee member of the Official Opposition or his or her designated acting member and then five minutes for the New Democratic Party committee member or his or her designated acting member. Thereafter, five minutes by members alternating from government to opposition.

Does the committee wish to retain that procedure? Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: No, Mr. Chairman. I would like to make a different proposition. When I first joined this committee we started out originally with a 15- or 20-minute session. We then adopted these new rules which I found to be very disconcerting.

In essence, when you are dealing with a presentation, and many of the institutions and organizations who appear before us have a president or chief executive officer who have a tendency to use the better part of your time, you are not in a position to really get the kind of questioning in you intend.

[Translation]

efforts que nous avons faits à l'époque avaient en tout cas attiré l'attention du président de la Chambre, et j'ajouterais que nous avons joui de l'appui d'un certain nombre de députés conservateurs qui avaient convenu qu'on avait mal agi. Je pense qu'il serait juste de dire que cela ne s'est pas reproduit. Cela ne veut pas dire que la même chose ne pourrait pas arriver à l'avenir, mais je suis certain que tous les efforts seront faits pour éviter que ça ne se reproduise.

Mme McDonald: Ce que je propose en serait une garantie.

Le président: Intervient également, bien sûr, la disponibilité des remplaçants.

Mme McDonald: Oui.

Le président: Mais, comme l'a souligné M. Caldwell, lorsque nous sommes en déplacement, les remplaçants ne peuvent pas toujours nous joindre.

Mme McDonald: Mais nous tâcherions . . . M^{me} Finestone et moi-même, ainsi que les députés conservateurs qui auraient peut-être autant besoin que nous de remplaçants, prendront les mesures nécessaires pour que quelqu'un soit là. Je ne pense pas que cela pose de problème.

Le président: Merci. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir au sujet de cette motion?

La motion est adoptée

Le président: La question suivante à l'ordre du jour dont copie vous a été fournie concerne l'allocation de temps. On me fait savoir qu'à sa réunion du jeudi 22 mai 1986, le Comité a convenu que la répartition du temps pour les députés posant des questions aux témoins serait la suivante: pour le premier tour, 10 minutes pour le membre du Comité représentant l'opposition officielle ou son suppléant désigné, puis 10 minutes pour un membre du Comité représentant le gouvernement ou son suppléant désigné et enfin 10 minutes pour le membre du Comité représentant le NPD ou son suppléant désigné.

En ce qui concerne le deuxième tour, il avait été décidé d'attribuer cinq minutes aux autres membres du Comité représentant le gouvernement ou à leurs suppléants désignés, cinq minutes au membre du Comité représentant l'opposition officielle ou à son suppléant désigné et cinq minutes au membre du Comité représentant le NPD ou à son suppléant désigné et par la suite cinq minutes par membre en alternant entre le gouvernement et l'opposition officielle.

Le Comité désire-t-il s'en tenir à cette façon de procéder? Madame Finestone.

Mme Finestone: Non, monsieur le président. J'aimerais vous proposer autre chose. Lorsque je me suis jointe au Comité, nous travaillions par tranche de 15 ou de 20 minutes. Puis, nous avons adopté ces nouvelles règles, que j'ai trouvées très déconcertantes.

Au fond, lorsque le président ou le président directeur général d'une institution ou d'un organisme vient nous rencontrer, dans la plupart des cas, il utilise le gros du temps que nous aurons alloué pour la réunion, et nous nous trouvons dans l'impossibilité d'approfondir les questions qui nous